



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 14622

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois fait part à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité des vives préoccupations des parents d'enfants autistes au regard des carences de la prise en charge de ces handicapés très dépendants, dans le secteur médicosocial. En effet, le manque de structures d'accueil adaptées, notamment dans la région Nord - Pas-de-Calais, montre que les problèmes perdurent malgré l'adoption en 1996 d'une loi pleine de bonnes intentions et qui avait suscité beaucoup d'espoir chez les personnes confrontées, au sein de leur famille, au calvaire du syndrome autistique. En conséquence, il lui demande de faire connaître les mesures envisagées afin de répondre de manière concrète à la détresse des personnes confrontées à l'autisme.

Texte de la réponse

L'amélioration de la prise en charge des enfants et adultes autistes est une priorité du Gouvernement. En effet, faute de places institutionnelles adaptées, de nombreuses personnes atteintes par ce syndrome restent à la charge de leurs familles dans des conditions très difficiles ou sont hospitalisées en psychiatrie, ce mode de prise en charge n'étant pas adapté à ces catégories de personnes. C'est la raison pour laquelle la montée en charge des plans régionaux sur l'autisme sera poursuivie par l'individualisation d'une mesure nouvelle de crédits de l'assurance maladie s'intégrant dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1999. En réponse à une question orale sans débat posée par un député le 23 juin dernier sur ce thème, le Gouvernement a de surcroît précisé qu'en 1999, grâce à l'enveloppe de mesures nouvelles d'assurance maladie et aux gages offerts notamment par la réorganisation d'établissements, l'objectif est de financer la création de sections de maisons d'accueil spécialisées et de foyers à double tarification pour les adultes autistes pour 60 millions de francs, et la création de sections d'instituts médico-éducatifs et de services d'éducation spécialisés et de soins à domicile, notamment dans le milieu scolaire, pour les enfants et les adolescents autistes, pour 30 millions de francs. Enfin 10 millions seront consacrés à la création de centres interrégionaux de ressources et de diagnostic précoce sur l'autisme. Ces mesures permettront, dès 1999, d'améliorer sensiblement les conditions d'accueil de ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14622

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2741

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5313